DP (EXCLUE) · EX-RENEW · LUXEMBOURG · ABUS DE POUVOIR

Monica Semedo

Eurodéputée (2019-2024) — affaire Harcèlement moral d'assistants

SANCTIONNÉS PAR LEUR ASSEMBLÉE

Pas une décision de justice : une sanction disciplinaire votée par l'Assemblée nationale, le Sénat ou le Parlement européen, publiée officiellement.

Ce qui est reproché

En janvier 2021, le Parlement européen l'a suspendue 15 jours, avec perte des indemnités sur la même période, pour harcèlement moral de trois assistants. En avril 2023, une seconde sanction (perte de dix jours d'indemnité, 3 380 euros) lui a été infligée dans un autre dossier. Elle conteste tout harcèlement.

Où en est la justice

> **Le 12 mars 2025, le Tribunal de l'UE a annulé la décision de 2023 (constat de harcèlement et sanction) pour violation des droits de la défense (affaire T-349/23). La sanction de 2021 n'est pas concernée par cet arrêt.**

Source

PARLEMENT EUROPÉEN, 2021 ET 2023 ; TRIBUNAL DE L'UE, 12 MARS 2025

https://www.euronews.com/2025/03/12/eus-top-court-annuls-roberta-metsolas-fine-against-former-liberal-mep-over-harassment-alle
https://chronicle.lu/category/politics/35269-luxembourg-mep-monica-semedo-suspended-for-2-weeks
https://paperjam.lu/article/les-sanctions-contre-monica-semedo-annulees

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 3 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales-europe